

CNDD-FDD

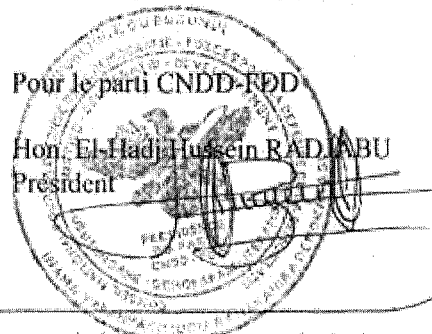
COMMUNIQUE DE PRESSE / CNDD-FDD / DU 08 FEVRIER 2007

Le Parti CNDD-FDD est fort sidéré d'apprendre qu'un congrès extraordinaire se serait tenu en date du 07 Février 2007 en violation des textes légaux et réglementaires, en l'occurrence la loi sur les partis politiques, la constitution et le Règlement d'ordre intérieur du parti CNDD-FDD. Devant cet état de choses, on a été obligé de sortir de notre silence pour déposer une requête auprès de la Cour Suprême en vue de voir cette dernière statuer sur lesdites violations. Ainsi, outre l'absence du cadre légal, du titre et de la qualité de la convocation de ce congrès, nous portons à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale les irrégularités suivantes qui l'ont caractérisé :

1. Bon nombre de personnes ayant participé à ce congrès ne remplissaient pas les critères requis par les prescrits légaux et réglementaires du parti CNDD-FDD pour participer audit congrès.
2. Certains membres remplissant toutes les conditions pour participer au congrès se sont vus refuser le droit d'accès dans la salle où se tenait le congrès, et d'autres ont dû participer sur contrainte et intimidation d'être déchus de leurs fonctions.
3. Des personnes de contact qui étaient sur place affirment avoir vu en grande partie des visages nouveaux parmi les congressistes alors que la liste de ces derniers devrait être authentique.
4. Même pour des personnes qui n'étaient pas sur les lieux, on a trouvé leur noms et signature sur la liste des membres ayant participé au congrès .
5. D'autres manœuvres pour astreindre certains Bagumyabanga au silence se manifestent. Des projets d'arrestation de certaines personnalités qui n'ont pas participé au congrès sont, à peine voilée, manifestes.
6. Un cadre idéal qui est celui d'un congrès tel que projeté par les organes habilités du Parti CNDD-FDD reste requis pour que tous les membres puissent s'exprimer librement sur tous les problèmes qui minent le parti aux fins de pouvoir sauvegarder l'unité dudit parti et la cohésion de tous ses membres.
7. De ce qui précède, nous demandons aux ligues des droits de l'homme et à la communauté tant nationale qu'internationale de suivre de près tout ce qui se passe dans notre pays.

Pour le parti CNDD-FDD

Hon. El-Hadj Hussein RADIABU
Président



*« Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit contraint en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. (...) »
(Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Préambule, Paragraphe 3).*